



Communiqué de presse

Le 18 décembre 2023

Journée régionale Méthanisation

Les signataires de la charte Ambitions Biogaz 2023 se réengagent pour le développement des gaz renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes en associant TEARA

Rendez-vous incontournable des acteurs de la filière biogaz en Auvergne-Rhône-Alpes, la *Journée régionale méthanisation* avait lieu ce jour à l'Isle d'Abeau, en présence de plus de 150 représentants de la filière.

Au programme : bilan de la période écoulée et perspectives à venir ; actualité du secteur et retours d'expériences. Table ronde, conférences techniques, présentations d'entreprises et rendez-vous d'affaires, tour d'horizon des innovations techniques ont rythmé la journée et ont pu démontrer le dynamisme de la filière.

Une ambition commune renouvelée dans une nouvelle Charte pour le développement des gaz renouvelables 2023-2028

La collaboration engagée il y a 5 ans dans le cadre de la charte Ambitions Biogaz 2023 a bénéficié aux acteurs de la méthanisation au travers d'un ensemble d'initiatives : organisation de journées régionales permettant de se rencontrer et de collaborer, de webinaires de formation et d'information, de campagnes de sensibilisation technique sur des unités de méthanisation ; accompagnement de collectivités à l'émergence de projets, etc.

Pour continuer à soutenir ce déploiement, les 8 partenaires institutionnels et techniques d'Ambitions Biogaz 2023 (Région Auvergne-Rhône-Alpes, État, ADEME, GRDF, GRTgaz, Chambre régionale d'agriculture, Bpifrance et Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement) ont été rejoints par l'association régionale des syndicats d'énergie départementaux TEARA – Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes – et ont décidé de renouveler leur partenariat débuté en 2019, en signant la nouvelle charte *Ambitions Biogaz 2028*.

Où en est la filière méthanisation en Auvergne-Rhône-Alpes ?

En région, **142 unités de méthanisation étaient en fonctionnement en 2022 ; elles seront 153 fin 2023**. Ces unités de méthanisation ont injecté dans les réseaux 585 GWh de biométhane ou d'électricité (soit l'équivalent des besoins énergétiques de 146 250 foyers en logements neufs).

Une progression de plus de 120 % depuis début 2019, rendue possible par la mise en service de 16 unités par an en moyenne.

Une accélération est attendue pour les prochaines années au vu du potentiel méthanisable en région d'environ 5 500 GWh (soit environ 10 fois plus que la production injectée en 2022), principalement basé sur la méthanisation des effluents d'élevage.

La parole aux partenaires :

Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : *"L'État renouvelle son engagement pour un développement ambitieux et fiable des filières de gaz renouvelables. Les nombreuses interactions avec d'autres politiques agricoles ou environnementales impliquent un travail collaboratif étroit avec nos partenaires, que mes services poursuivront à travers cette nouvelle charte."*

Thierry KOVACS, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'environnement et à l'écologie positive : *"Face à l'urgence climatique et la nécessité de développer les énergies renouvelables, la Région souhaite faire de la méthanisation et du développement « des gaz verts » un des piliers de sa transition énergétique. En renouvelant notre signature à la charte de partenariat Ambitions Biogaz, nous serons aux côtés de l'ensemble des acteurs pour contribuer à la structuration et au déploiement de la filière et stimuler l'innovation. Le développement des gaz verts contribuera à faire d'Auvergne-Rhône Alpes la 1ère région décarbonée. "*

Franck DUMAITRE, Directeur régional de l'ADEME : *" L'ADEME accompagne la dynamique des gaz renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes depuis plus de 10 ans. Cette énergie renouvelable produite localement appartient de fait au mix énergétique nécessaire pour décarboner nos activités et lutter ainsi contre le changement climatique. La charte Ambitions Biogaz permet d'agir au niveau local et régional en créant des collaborations entre acteurs essentielles à la réussite de projets ambitieux et réalistes. À l'ADEME, nous participons à cette dynamique indispensable à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone tel que le prévoient nos scénarios Transition(s) 2050. »*

Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes : *"Le réseau des Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes est engagé dans le développement de la filière Biogaz depuis plus de 10 ans. Nos conseillers sont impliqués dans l'émergence de nouveaux projets, l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, le retour d'expérience. Nous produisons également des références technico-économiques (CIVE - cultures intermédiaires à vocation énergétique - et digestat)."*

Nathalie NIESON, Présidente, TEARA : *"TEARA, association regroupant tous les syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes, autorités organisatrices de la distribution du gaz, représentera le volet réseaux et pourra être le relais de la charte au niveau local afin d'accompagner le développement de la production des gaz renouvelables."*

Bérangère PREAULT, Déléguée territoriale Rhône Méditerranée, GRTgaz : *"GRTgaz met son expertise au service du collectif régional Ambitions Biogaz et adapte son réseau aux besoins des territoires, afin d'accompagner le développement des différentes formes de production de gaz renouvelables (méthanisation, gazéification des déchets solides ou liquides, ...). Intégrer la production de gaz renouvelables dans les réseaux contribue non seulement aux objectifs de neutralité carbone, mais également à la souveraineté énergétique. "*

Guilhem ARMANET, Directeur clients territoires Sud-Est, GRDF : *"GRDF se mobilise auprès d'Ambitions Biogaz pour le développement des gaz verts. GRDF accompagne les porteurs de projets, raccorde les sites au réseau de gaz et assure l'exploitation des postes d'injection. 80 % des sites de méthanisation français qui injectent du gaz vert sont raccordés au réseau exploité par GRDF. "*

Yvan DEMARS - Directeur du réseau Auvergne-Rhône-Alpes, Bpifrance : *" Le soutien au développement et à la filière de production d'énergie renouvelable est au cœur des interventions de Bpifrance depuis de nombreuses années. C'est le sens du renouvellement de notre engagement dans cette charte Ambitions Biogaz pour confirmer l'ambition de Bpifrance : accompagner cette filière et favoriser la mise à disposition de ses outils notamment des prêts sans garantie destinés à inciter le développement de nouveaux projets ».*

Catherine STARON, Présidente d'AURA-EE : *“Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement se réjouit de poursuivre avec cette nouvelle charte le partenariat fructueux entamé il y a 5 ans en région. Centre de ressources, animation de la filière et expertise technique : c’est donc dans le cadre d’Ambitions Biogaz 2028 que notre agence régionale poursuivra son soutien à la Région, à l’État, aux collectivités et à la filière pour l’atteinte des objectifs ambitieux du SRADDET, le schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires ”.*

En savoir plus :

- [Programme de la journée](#)
- [Bilan à mi-parcours de la charte Ambitions Biogaz 2023](#)
- [Bilan de fonctionnement 2021 de la filière méthanisation](#)

Contact presse :

Leslie Brunner – Agence plus2sens – leslie@plus2sens.com / 06 76 33 55 15